

Anticiper et/ou faire face aux difficultés économiques

Licenciements économiques : Ce qui change

- La réduction du périmètre d'appréciation du motif économique
- Le reclassement : la recherche est limitée et les modalités simplifiées
- Les conditions de fixation et d'appréciation des critères d'ordre sont assouplies
- Consultation du CSE : elle doit prendre en compte les incidences des licenciements en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

La création d'une rupture conventionnelle collective

- Négociation d'un accord collectif...
- ... dont le contenu est strictement défini par la loi
- Information concomitante de la DIRECCTE
- Information du CSE
- Validation de l'accord par la DIRECCTE
- Mise en œuvre de l'accord